



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DIRECTION
DU DOMAINE PUBLIC

Droits de stationnement applicables aux déménagements réalisés par les particuliers ou les entreprises depuis le 1er janvier 2018

SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

05.55.45.63.17

mailto:direction_domaine-public@ville-limoges.fr

· ***Forfait pour la neutralisation de place(s) de stationnement payant :***

- 5,14€/place/jour si l'emplacement est situé dans une zone de stationnement payant

- Application du forfait au nombre de jours autorisés, et au nombre de places considéré nécessaire lors de l'instruction pour garantir la sécurité des usagers du domaine public